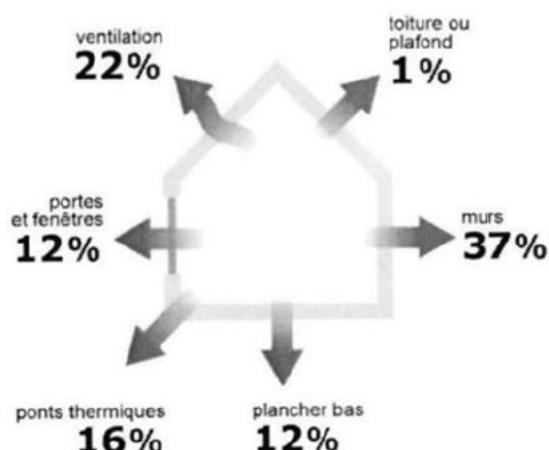
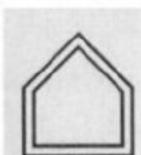


Schéma des déperditions de chaleur**Performance de l'isolation**

INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

Confort d'été (hors climatisation)*

INSUFFISANT

MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
thermometer icon chauffage	flame icon Gaz Naturel 15 029 (15 029 é.f.)	entre 1 000 € et 1 370 €	82 %
faucet icon eau chaude	flame icon Gaz Naturel 1 781 (1 781 é.f.)	entre 110 € et 170 €	10 %
fan icon refroidissement			0 %
lightbulb icon éclairage	lightning icon Electrique 336 (146 é.f.)	entre 30 € et 50 €	3 %
fan icon auxiliaires	lightning icon Electrique 615 (267 é.f.)	entre 60 € et 90 €	5 %
énergie totale pour les usages recensés :	17 761 kWh (17 223 kWh é.f.)	entre 1 200 € et 1 680 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 100ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauder à 19°C plutôt que 21°C c'est -20% sur votre facture soit -300€ par an

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 100ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

42ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture soit -43€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en briques pleines doubles avec lame d'air d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation extérieure donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un garage	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein Dalle béton non isolée donnant sur un garage	insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure ($R=7\text{m}^2\cdot\text{K/W}$)	très bonne
 Portes et fenêtres	Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vénitiens extérieurs tout métal Fenêtres battantes bois, simple vitrage sans protection solaire Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm sans protection solaire	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle gaz à condensation installée entre 2001 et 2015
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels

Montant estimé : 7200 à 10900€

Lot	Description	Performance recommandée
Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	
Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	

2 Les travaux à envisager

Montant estimé : 12300 à 18400€

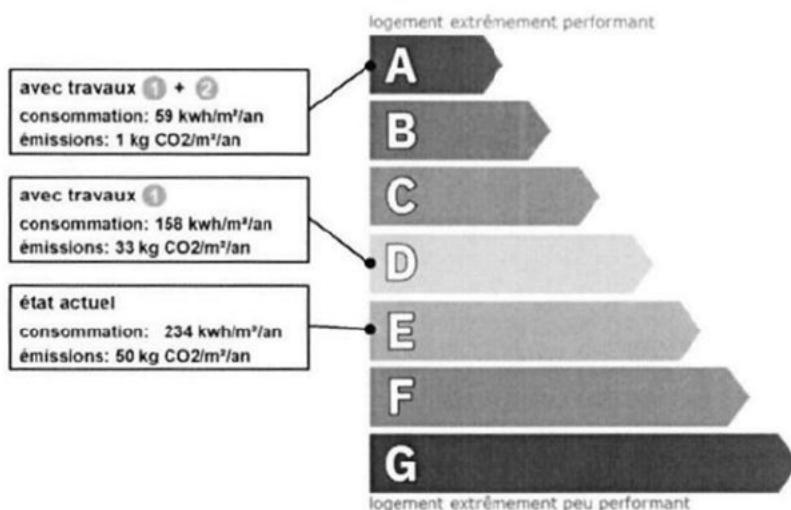
Lot	Description	Performance recommandée
Plancher	Isolation des planchers en sous face.	$R > 3,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$, $S_w = 0,42$ $U_w = 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	$SCOP = 4$
Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire	$COP = 4$

Commentaires :

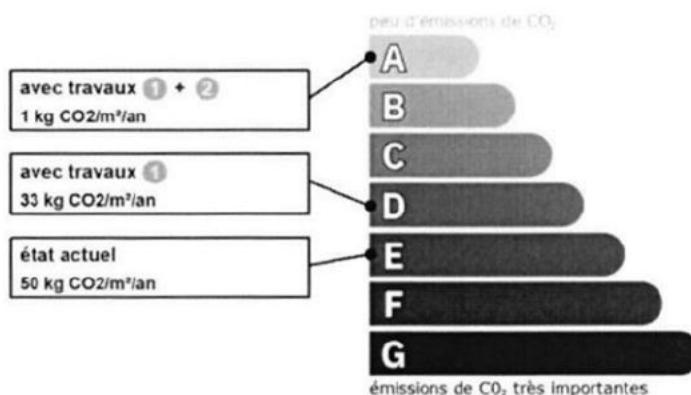
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique. À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel valide : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Référence du DPE : [REDACTED]

Date de visite du bien : 12/09/2022

Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 411

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	79 Deux Sèvres
Altitude	Donnée en ligne	184 m
Type de bien	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	Estimé	1948 - 1974
Surface habitable du logement	Observé / mesuré	75,65 m ²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesure	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Sud	Surface du mur	Observé / mesuré 24,5 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	Observé / mesuré oui (observation indirecte)
	Année isolation	X Valeur par défaut 1948 - 1974
Mur 2 Nord	Surface du mur	Observé / mesuré 27,12 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	Observé / mesuré oui (observation indirecte)
	Année isolation	X Valeur par défaut 1948 - 1974
Mur 3 Est	Surface du mur	Observé / mesuré 31,36 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	Observé / mesuré oui (observation indirecte)
	Année isolation	X Valeur par défaut 1948 - 1974
Mur 4 Ouest	Surface du mur	Observé / mesuré 17,33 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré un garage
	Surface Au	Observé / mesuré 17,33 m ²
	Etat isolation des parois Au	Observé / mesuré non isolé

Plancher 1	Surface Aue	∅	Observé / mesuré	20 m ²
	Etat isolation des parois Aue	∅	Observé / mesuré	non isolé
	Matériaux mur	∅	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	∅	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	∅	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	∅	Observé / mesuré	29,42 m ²
	Type de local adjacent	∅	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	∅	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	∅	Observé / mesuré	10 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	∅	Observé / mesuré	29 m ²
Plancher 2	Type de pb	∅	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	∅	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	∅	Observé / mesuré	17,5 m ²
	Type de local adjacent	∅	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	∅	Observé / mesuré	17,5 m ²
Plafond	Etat isolation des parois Aiu	∅	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	∅	Observé / mesuré	20 m ²
	Etat isolation des parois Aue	∅	Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	∅	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	∅	Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Sud	Surface de plancher haut	∅	Observé / mesuré	46,96 m ²
	Type de local adjacent	∅	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	∅	Observé / mesuré	46,96 m ²
	Surface Aue	∅	Observé / mesuré	60 m ²
	Etat isolation des parois Aue	∅	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	∅	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	∅	Observé / mesuré	oui
	Résistance isolant	∅	Observé / mesuré	7 m ² .K/W
	Surface de baies	∅	Observé / mesuré	6,3 m ²
	Placement	∅	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
Fenêtre 2 Nord	Orientation des baies	∅	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	∅	Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture	∅	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	∅	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	∅	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	∅	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	∅	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	∅	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	∅	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	∅	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
SARLEXPASS DIAGNOSTICS Tél : 05 49 74 69 48 Dossier : HUIS_38333_	Type volets	∅	Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
	Type de masques proches	∅	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	∅	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	∅	Observé / mesuré	3,68 m ²
	Placement	∅	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
	Orientation des baies	∅	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	∅	Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture	∅	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	∅	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	∅	Observé / mesuré	double vitrage
GendarmerieSL	Epaisseur lame air	∅	Observé / mesuré	16 mm
	Page 8/11			

	Présence couche peu émissive	∅ Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	∅ Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	∅ Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	∅ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	∅ Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
	Type de masques proches	∅ Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	∅ Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 3 Est	Surface de baies	∅ Observé / mesuré	0,19 m ²
	Placement	∅ Observé / mesuré	Mur 3 Est
	Orientation des baies	∅ Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	∅ Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture	∅ Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	∅ Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	∅ Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	∅ Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	∅ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	∅ Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	∅ Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	∅ Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 4 Est	Surface de baies	∅ Observé / mesuré	1,02 m ²
	Placement	∅ Observé / mesuré	Mur 3 Est
	Orientation des baies	∅ Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	∅ Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture	∅ Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	∅ Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	∅ Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	∅ Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	∅ Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	∅ Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	∅ Observé / mesuré	au nu intérieur
Porte	Largeur du dormant menuiserie	∅ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	∅ Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	∅ Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	∅ Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	∅ Observé / mesuré	2,03 m ²
	Placement	∅ Observé / mesuré	Mur 3 Est
	Type de local adjacent	∅ Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	∅ Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	∅ Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	∅ Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	∅ Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie	∅ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	∅ Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Fenêtre 1 Sud
	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	26 m
Pont Thermique 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	∅ Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	∅ Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Fenêtre 2 Nord
	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	10,8 m

Pont Thermique 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	∅ Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	∅ Observé / mesuré	Mur 3 Est / Fenêtre 3 Est
	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	1,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 4	Position menuiseries	∅ Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	∅ Observé / mesuré	Mur 3 Est / Fenêtre 4 Est
	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	∅ Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	∅ Observé / mesuré	Mur 3 Est / Porte
	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	∅ Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	∅ Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Plafond
Pont Thermique 6 (négligé)	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE / ITI
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	6,2 m
	Type PT	∅ Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Plancher 1
Pont Thermique 7	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	6 m
	Type PT	∅ Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plafond
Pont Thermique 8 (négligé)	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE / ITI
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	6,2 m
	Type PT	∅ Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher 2
Pont Thermique 9	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	3 m
	Type PT	∅ Observé / mesuré	Mur 3 Est / Plafond
Pont Thermique 10 (négligé)	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE / ITI
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	6,9 m
	Type PT	∅ Observé / mesuré	Mur 3 Est / Plancher 1
Pont Thermique 11	Type isolation	∅ Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	6 m
	Type PT	∅ Observé / mesuré	Mur 4 Ouest / Plafond
Pont Thermique 12 (négligé)	Type isolation	∅ Observé / mesuré	non isolé / ITI
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	3,5 m
	Type PT	∅ Observé / mesuré	Mur 4 Ouest / Plancher 2
Pont Thermique 13	Type isolation	∅ Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	∅ Observé / mesuré	3,5 m

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	∅ Observé / mesure	Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	∅ Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	∅ Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	∅ Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	∅ Observé / mesuré	75,65 m ²
	Nombre de niveaux desservis	∅ Observé / mesuré	1

Type générateur	∅ Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée entre 2001 et 2015
Année installation générateur	∅ Observé / mesuré	2001 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Energie utilisée	∅ Observé / mesuré	Gaz Naturel
Cper (présence d'une ventouse)	∅ Observé / mesuré	non
Présence d'une veilleuse	∅ Observé / mesuré	non
Chaudière murale	∅ Observé / mesuré	non
Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	∅ Observé / mesuré	non
Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	∅ Observé / mesuré	non
Température de distribution	∅ Observé / mesure	inférieure à 65°C
Année installation émetteur	∅ Observé / mesuré	1980
Type de chauffage	∅ Observé / mesuré	central
Equipement intermittence	∅ Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Nombre de niveaux desservis	∅ Observé / mesuré	1
Type générateur	∅ Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée entre 2001 et 2015
Année installation générateur	∅ Observé / mesuré	2001 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Energie utilisée	∅ Observé / mesuré	Gaz Naturel
Type production ECS	∅ Observé / mesuré	Chauffage et ECS
Présence d'une veilleuse	∅ Observé / mesuré	non
Chaudière murale	∅ Observé / mesuré	non
Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	∅ Observé / mesuré	non
Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	∅ Observé / mesuré	non
Type de distribution	∅ Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
Type de production	∅ Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL EXPASS DIAGNOSTICS 4 Rue Jean Jaurès 79300 BRESSUIRE
Tél. : 05 49 74 69 48 - N°SIREN : 504 154 295 - Compagnie d'assurance : Allianz n° 56147234



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : **HUIS_38333** [REDACTED] 2-4GendarmeriePC
Date du repérage : **12/09/2022**
Heure d'arrivée : **09 h 30**
Durée du repérage : **02 h 20**

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**
Adresse : **2 Rue de la Gendarmerie**
Commune : **79130 SECONDIGNY**
Département : **Deux-Sèvres**
Référence cadastrale : **AB, Parcellle(s) n° : 411**, identifiant fiscal : **NC**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, **Lot numéro : NC**
Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**
Année de construction : **1972**
Année de l'installation : **> 15 ans**
Distributeur d'électricité : **NC**
Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : [REDACTED]
Adresse : **88 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Le Trion**
79000 NIORT
Téléphone et adresse internet : **Non communiquées**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Huissier de Justice**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : [REDACTED]
Adresse : **2-4 Rue de la Gendarmerie**
79130 SECONDIGNY

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Mr PRUNIER Christophe**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL EXPASS DIAGNOSTICS**
Adresse : **4 Rue Jean Jaurès**
79300 BRESSUIRE
Numéro SIRET : **504 154 295 00019**
Désignation de la compagnie d'assurance : **Allianz**
Numéro de police et date de validité : **56147234 / 31/12/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** le **13/11/2018** jusqu'au **12/11/2023**. (Certification de compétence **CPDI4501**)





4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
 L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms). Remarques : Absence de LEP (Liaison Equipotentielle Principale) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer une LEP (Appart)	
	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits sans conducteur de terre (Appart)	





Domaines	Anomalies	Photo
	<p>Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de prise de courant munis d'un pôle terre non reliée à la terre. (Maison, Rez de chaussée - Séjour) (Appart)</p>	
	<p>Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de circuits sans conducteur de terre (luminaire) (Maison) (Appart)</p>	
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	<p>Plusieurs circuits disposent d'un conducteur neutre commun dont les conducteurs ne sont pas correctement protégés contre les surintensités. Remarques : Présence de conducteur(s) neutre(s) commun(s) à plusieurs circuits avec des conducteurs de phase non regroupés sous la même protection contre les surintensités ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de regrouper les conducteurs de phase sous une même protection ou de supprimer le(s) conducteur(s) neutre(s) commun(s) (Appart)</p>	
5. Matériaux électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	<p>L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériaux présentant des détériorations (Appart)</p>	
	<p>Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieure à 25 V a.c. ou supérieure ou égale 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS. Remarques : Présence de parties actives accessibles alimentés par une tension >25 VAC (Courant Alternatif), ou >60 VDC (Courant Continu) ou non TBTS (Très Basse Tension de Sécurité) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de supprimer le(s) risque(s) de contact avec les parties actives (Appart)</p>	
	<p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériaux présentant des parties actives nues sous tension (Appart)</p>	



Domaines	Anomalies	Photo
6. Matériaux électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériaux électriques vétustes (Appart)	

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires	Photo
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	<p>Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30 \text{ mA}$</p> <p>Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur</p> <p>Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur (Appart)</p>	
	<p>Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.</p> <p>Remarques : Certaines prises de courant ne possèdent pas de puit de 15 mm (Maison) (Appart)</p>	





6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section des conducteurs de pontage en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Continuité Point à vérifier : Continuité satisfaisante de la liaison équipotentielle supplémentaire.

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :
Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)*

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **12/09/2022**
Etat rédigé à **SECONDIGNY**, le **12/09/2022**

Par : **Mr PRUNIER Christophe**



8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence priviliege, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériaux électriques présentant des risques de contact direct : Les matériaux électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériaux électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériaux électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériaux électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériaux électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériaux présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériaux, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.





Annexe - Croquis de repérage

Néant

Annexe - Photos

	<p>Photo PhEle001 Libellé de l'anomalie : B4.3 c Plusieurs circuits disposent d'un conducteur neutre commun dont les conducteurs ne sont pas correctement protégés contre les surintensités. Remarques : Présence de conducteur(s) neutre(s) commun(s) à plusieurs circuits avec des conducteurs de phase non regroupés sous la même protection contre les surintensités ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de regrouper les conducteurs de phase sous une même protection ou de supprimer le(s) conducteur(s) neutre(s) commun(s) (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériaux présentant des détériorations (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériaux présentant des détériorations (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : B7.3 c2 Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieure à 25 V a.c. ou supérieure ou égale 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS. Remarques : Présence de parties actives accessibles alimentés par une tension >25 VAC (Courant Alternatif), ou >60 VDC (Courant Continu) ou non TBTS (Très Basse Tension de Sécurité) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de supprimer le(s) risque(s) de contact avec les parties actives (Appart)</p>

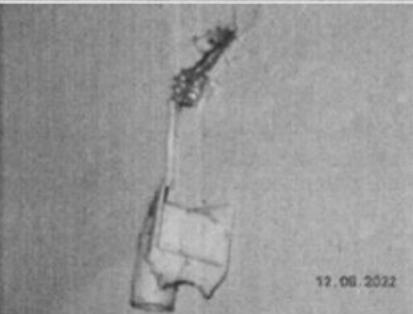
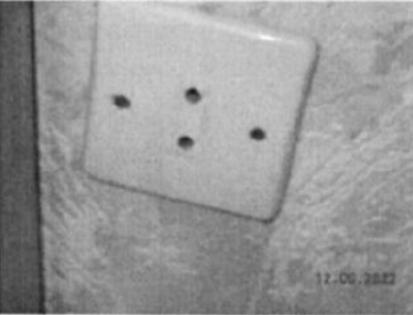
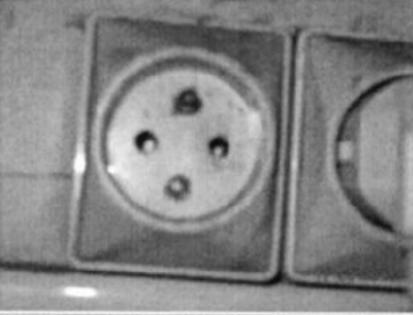
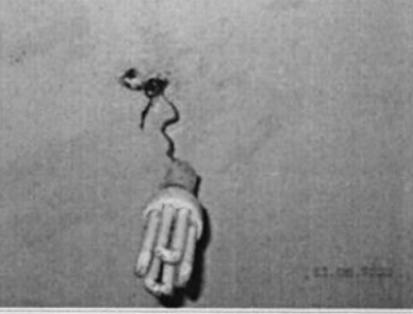
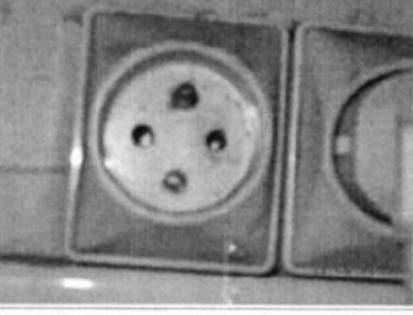




	<p>Photo PhEle004 Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle004 Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle005 Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle005 Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle005 Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes (Appart)</p>





	<p>Photo PhEle005 Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle006 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a1 Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits sans conducteur de terre (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle007 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a2 Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de prise de courant munis d'un pôle terre non reliée à la terre. (Maison, Rez de chaussée - Séjour) (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle008 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a3 Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de circuits sans conducteur de terre (luminaires) (Maison) (Appart)</p>
	<p>Photo PhEle009 Libellé de l'information complémentaire : B11 b2 Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur (Appart)</p>



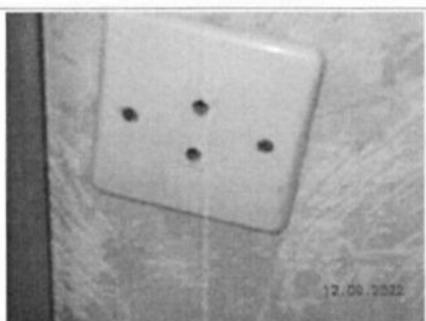


Photo PhEle010

Libellé de l'information complémentaire : B11 c2 Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

Remarques : Certaines prises de courant ne possèdent pas de puit de 15 mm (Maison) (Appart)

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé





Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : **HUIS_38333**
Norme méthodologique employée : **2GendarmerieSL**
Date du repérage : **AFNOR NF P 45-500 (Janvier 2013)**
Heure d'arrivée : **12/09/2022**
Durée du repérage : **09 h 45**
02 h 20

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013 et 12 février 2014 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Deux-Sèvres**
Adresse : **2 Rue de la Gendarmerie**
Commune : **79130 SECONDIGNY**
Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 411
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Non communiqué
Type de bâtiment : **Habitation (maisons individuelles)**
Nature du gaz distribué : **Gaz Propane**
Distributeur de gaz : **Antargaz**
Installation alimentée en gaz : ... **NON**

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom :
Adresse :
.....

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Huissier de Justice
Nom et prénom :
Adresse :
88 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Le Trion
79000 NIORT

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : **NC**
Adresse :
N° de téléphone :
Références : **Numéro de compteur : 7058096**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Mr SALARD Ludovic**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL EXPASS DIAGNOSTICS**
Adresse :
.....
Numéro SIRET :
504 154 295 00019
Désignation de la compagnie d'assurance : ...**Allianz**
Numéro de police et date de validité :
56147234 / 31/12/2022

Certification de compétence **CPDI4441** délivrée par : **I.Cert, le 16/11/2017**
Norme méthodologique employée : **NF P 45-500 (Janvier 2013)**



Etat de l'installation intérieure de Gaz v.022021

n° HUIS_38333

2GendarmerieSL



D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière Viessmann Modèle: Vitodens Installation: Inconnue	Etanche	Inconnue	Maison - Garage	Mesure CO : Non réalisée Photo : PhGaz001 Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non
Robinet en attente Sans objet Modèle: Sans objet Installation: Sans objet	Non raccordé	Sans objet	Maison - Cuisine	Mesure CO : Sans objet Photo : PhGaz002 Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Entretien appareil : Sans objet Entretien conduit : Sans objet

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

Note : Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées.

Note 2 : Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux installations non contrôlées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des installations concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Note 3 : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
C.14 - 19.1 Ventilation du local - Amenée d'air	A2	<p>19.a1 : le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air. (Robinet en attente Sans objet Sans objet)</p> <p>Remarques : Absence d'amenée d'air ; Créer une grille d'amenée d'air ou faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer l'appareil existant par un appareil étanche</p> <p>Risque(s) constaté(s) : Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion</p>

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
- (4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
- (5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
- (6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constitutifs la source du danger.
- (7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.





Note : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses**Commentaires :**

Certains points de contrôles n'ont pu être contrôlés. De ce fait la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

Conclusion :

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.





H. - Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz ou
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
 - référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I. - Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)*

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **12/09/2022**.
Fait à **SECONDIGNY**, le **12/09/2022**

Par : **Mr SALARD Ludovic**



**Annexe - Croquis de repérage**

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe - Photos

	<p>Photo n° PhGaz001 Localisation : Maison - Garage Chaudière Viessmann (Type : Etanche)</p>
	<p>Photo n° PhGaz002 Localisation : Maison - Cuisine Robinet en attente Sans objet (Type : Non raccordé)</p>

**Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter
(liste non exhaustive)**

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.



Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'éclat qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : HUIS_38333_ [REDACTED]
Date du repérage : _4GendarmerieFB
Heure d'arrivée : 12/09/2022
Durée du repérage : 09 h 45
02 h 20

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département :**Deux-Sèvres**
Adresse :**4 Rue de la Gendarmerie**
Commune :**79130 SECONDIGNY**
Section cadastrale AB, Parcelle(s) n°
410 412
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Non communiqué

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : [REDACTED]
Adresse :**4 Rue de la Gendarmerie**
79130 SECONDIGNY

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : [REDACTED]
Adresse :**88 Avenue du Maréchal de Lattre de**
Tassigny - Le Trion
79000 NIORT

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :**Mr BOUCHET Franck**
Raison sociale et nom de l'entreprise :**SARL EXPASS DIAGNOSTICS**
Adresse :**4 Rue Jean Jaurès**
79300 BRESSUIRE
Numéro SIRET :**504 154 295**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **Allianz**
Numéro de police et date de validité :**56147234 / 31/12/2022**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 75,75 m² (soixante-quinze mètres carrés soixante-quinze)

Surface exclue totale : 19,80 m² (dix-neuf mètres carrés quatre-vingts)



**Résultat du repérage****Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :**

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface exclue	Motif de non prise en compte / Commentaire
Rez de chaussée - Entrée	2	0	
Rez de chaussée - Wc	1,3	0	
Rez de chaussée - Cuisine	9,25	0	
Rez de chaussée - Séjour	16,65	0	
Rez de chaussée - Garage	0	19,8	Pièce dont la fonction l'exclue
1er étage - Palier	4,3	0	
1er étage - Salle d'eau	5,2	0	
1er étage - Chambre 1	10	0	
1er étage - Chambre 2	14,3	0	
1er étage - Chambre 3	12,75	0	

Surface habitable totale : 75,75 m² (soixante-quinze mètres carrés soixante-quinze)**Surface exclue totale : 19,80 m² (dix-neuf mètres carrés quatre-vingts)**Fait à **SECONDIGNY**, le **12/09/2022**Par : **Mr BOUCHET Franck**

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface v.032021

n° HUIS_38333

4GendarmerieFB





Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : **HUIS_38333_**
Date du repérage : **_4GendarmerieSL**
Heure d'arrivée : **12/09/2022**
Durée du repérage : **09 h 45**
02 h 20

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Adresse : **4 Rue de la Gendarmerie**
Commune : **79130 SECONDIGNY**
Département : **Deux-Sèvres**
Référence cadastrale : **Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 410 412**, identifiant fiscal : **NC**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, **Lot numéro Non communiqué**
Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**
Année de construction : **1972**
Année de l'installation : **Inconnue**
Distributeur d'électricité : **NC**
Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **[REDACTED]**
Adresse : **88 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Le Trion**
79000 NIORT

Téléphone et adresse internet : **Non communiquées**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Huissier de Justice**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

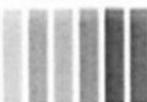
Nom et prénom : **[REDACTED]**
Adresse : **[REDACTED]**

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Mr SALARD Ludovic**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL EXPASS DIAGNOSTICS**
Adresse : **4 Rue Jean Jaurès**
79300 BRESSUIRE
Numéro SIRET : **504 154 295 00019**
Désignation de la compagnie d'assurance : **Allianz**
Numéro de police et date de validité : **56147234 / 31/12/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert le 17/12/2018** jusqu'au **16/12/2025**. (Certification de compétence **CPDI4441**)





4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
 L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

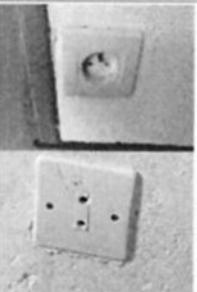
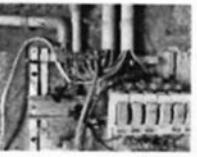
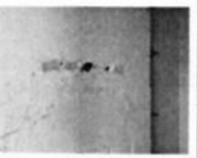
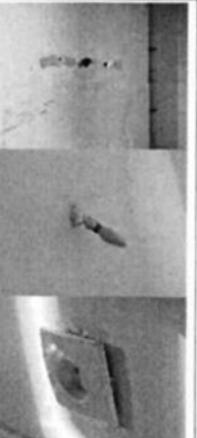
Anomalies avérées selon les domaines suivants :

L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms). Remarques : Absence de LEP (Liaison Equipotentielle Principale) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer une LEP (Immeuble)	





Domaines	Anomalies	Photo
	<p>Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (Immeuble)</p>	
	<p>Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de prises de courant avec pole terre non relié à la terre ; Faire intervenir un électricien qualifié (Immeuble)</p>	
	<p>Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Voir circuit luminaire ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (Immeuble)</p>	
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	<p>Plusieurs circuits disposent d'un conducteur neutre commun dont les conducteurs ne sont pas correctement protégés contre les surintensités. Remarques : Présence de conducteur(s) neutre(s) commun(s) à plusieurs circuits avec des conducteurs de phase non regroupés sous la même protection contre les surintensités ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de regrouper les conducteurs de phase sous une même protection ou de supprimer le(s) conducteur(s) neutre(s) commun(s) (Maison)</p>	
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	<p>Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Remarques : Installation électrique ne répondant pas aux prescriptions particulières appliquées aux locaux contenant une baignoire ou une douche ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de modifier l'installation pour la rendre adaptée aux locaux contenant une douche ou une baignoire (Immeuble)</p>	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	<p>L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe n'est pas en place ; Faire intervenir un électricien qualifié (Immeuble)</p>	





Domaines	Anomalies	Photo
	<p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériaux présentant des parties actives nues sous tension (Immeuble)</p>	
6. Matériaux électriques vétustes, inadaptés à l'usage	<p>L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériaux électriques vétustes (Immeuble)</p>	

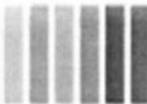
Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires	Photo
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	<p>Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA</p>	
	<p>Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur (Immeuble)</p>	
	<p>Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm. Remarques : Présence de prises sans puits ; Faire intervenir un électricien qualifié (Immeuble)</p>	





6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié Motifs : Elément constituant la prise de terre non visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier le(s) élément(s) constituant la prise de terre et le(s) remplacer s'ils sont inappropriés. (Immeuble)
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Présence Point à vérifier : Présence d'un conducteur principal de protection

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :
Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **12/09/2022**
Etat rédigé à **SECONDIGNY**, le **12/09/2022**

Par : **Mr SALARD Ludovic**



8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégiée, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériaux électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériaux électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériaux électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériaux présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériaux, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

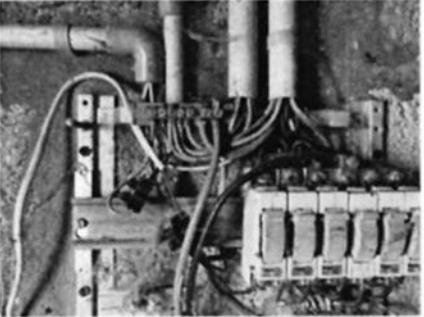
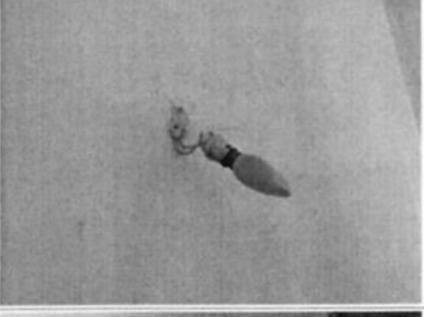




Annexe - Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe - Photos

	<p>Photo PhEle001 Libellé de l'anomalie : B4.3 c Plusieurs circuits disposent d'un conducteur neutre commun dont les conducteurs ne sont pas correctement protégés contre les surintensités. Remarques : Présence de conducteur(s) neutre(s) commun(s) à plusieurs circuits avec des conducteurs de phase non regroupés sous la même protection contre les surintensités ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de regrouper les conducteurs de phase sous une même protection ou de supprimer le(s) conducteur(s) neutre(s) commun(s) (Maison)</p>
	<p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe n'est pas en place ; Faire intervenir un électricien qualifié (Immeuble)</p>
	<p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe n'est pas en place ; Faire intervenir un électricien qualifié (Immeuble)</p>
	<p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe n'est pas en place ; Faire intervenir un électricien qualifié (Immeuble)</p>





	<p>Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension (Immeuble)</p>
	<p>Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension (Immeuble)</p>
	<p>Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension (Immeuble)</p>
	<p>Photo PhEle004 Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes (Immeuble)</p>
	<p>Photo PhEle005 Libellé de l'anomalie : B6.3.1 a Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Remarques : Installation électrique ne répondant pas aux prescriptions particulières appliquées aux locaux contenant une baignoire ou une douche ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de modifier l'installation pour la rendre adaptée aux locaux contenant une douche ou une baignoire (Immeuble)</p>





	<p>Photo PhEle006 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a1 Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (Immeuble)</p>
	<p>Photo PhEle006 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a1 Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (Immeuble)</p>
	<p>Photo PhEle007 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a2 Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de prises de courant avec pole terre non relié à la terre. ; Faire intervenir un électricien qualifié (Immeuble)</p>
	<p>Photo PhEle008 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a3 Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Voir circuit luminaire ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (Immeuble)</p>
	<p>Photo PhEle009 Libellé de l'information complémentaire : B11 b2 Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur (Immeuble)</p>



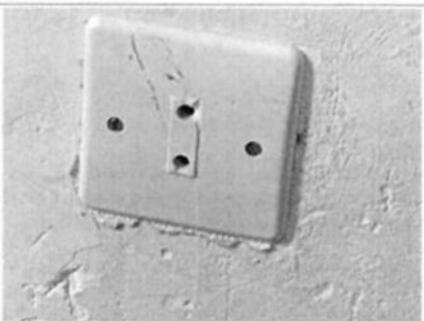


Photo PhEle010

Libellé de l'information complémentaire : B11 c2 Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

Remarques : Présence de prises sans puits ; Faire intervenir un électricien qualifié (Immeuble)

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2279E2075479F
Etabli le : 13/09/2022
Valable jusqu'au : 12/09/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : [REDACTED]

Type de bien : Maison Individuelle

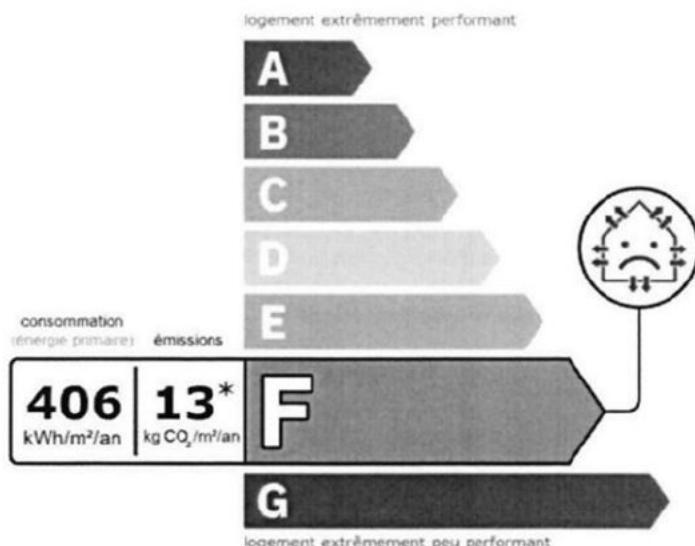
Année de construction : 1948 - 1974

Surface habitable : 75,75 m²

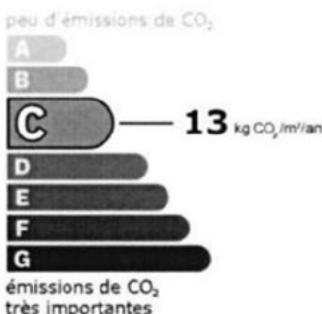
Propriétaire : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste



entre 1 860 € et 2 550 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

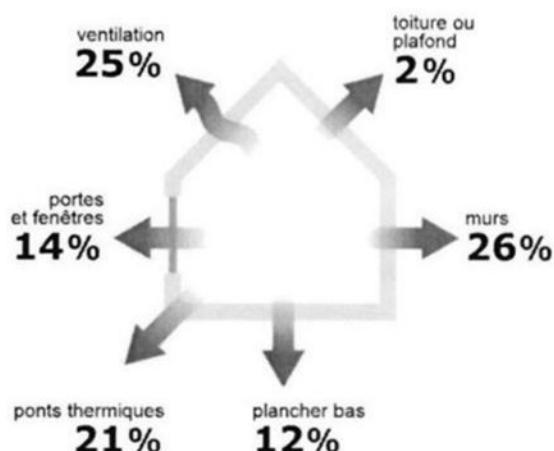
Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

Informations diagnostiqueur

SARL EXPASS DIAGNOSTICS
4 Rue Jean Jaurès
79300 BRESSUIRE
tel : 05 49 74 69 48

Diagnostiqueur : Mr BOUCHET Franck
Email : agence79@e-maidiag.fr
N° de certification : CPDI4411
Organisme de certification : I.Cert



Schéma des déperditions de chaleur**Performance de l'isolation****Confort d'été (hors climatisation)***

INSUFFISANT

MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
thermomètre chauffage	⚡ Électrique 26 104 (11 350 é.f.)	entre 1 580 € et 2 150 €	85 %
canne à eau eau chaude	⚡ Électrique 3 968 (1 725 é.f.)	entre 240 € et 330 €	13 %
ventilateur refroidissement			0 %
ampoule éclairage	⚡ Électrique 336 (146 é.f.)	entre 20 € et 30 €	1 %
ventilateur auxiliaires	⚡ Électrique 388 (169 é.f.)	entre 20 € et 40 €	1 %
énergie totale pour les usages recensés :	30 796 kWh (13 390 kWh é.f.)	entre 1 860 € et 2 550 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 100€ par jour.

é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -21% sur votre facture soit -503€ par an

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

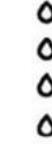
- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 100€/jour d'eau chaude à 40°C

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



42€ consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -76€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40€



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie
: www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur \leq 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation extérieure (5 cm) donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton pleins d'épaisseur \leq 20 cm non isolé donnant sur un garage	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein Plancher à entrevois donnant sur un garage	insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure ($R=7m^2.K/W$)	très bonne
 Portes et fenêtres	Porte(s) pvc avec double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vénitiens extérieurs tout métal Portes-fenêtres oscillo-battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vénitiens extérieurs tout métal	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle électrique avec programmeur avec réduit. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles), contenance ballon 200 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 13700 à 20500€

Lot	Description	Performance recommandée
Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 7900 à 11800€

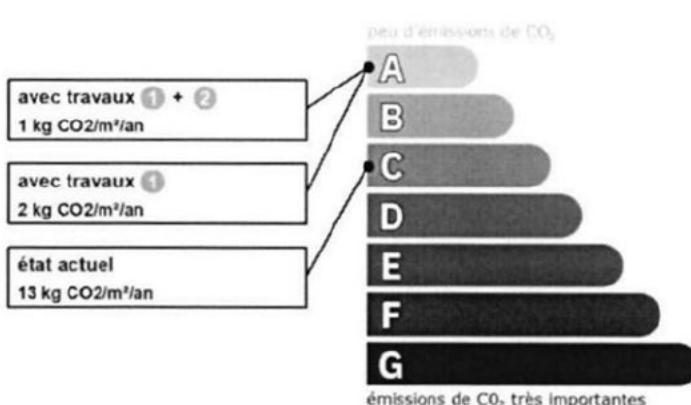
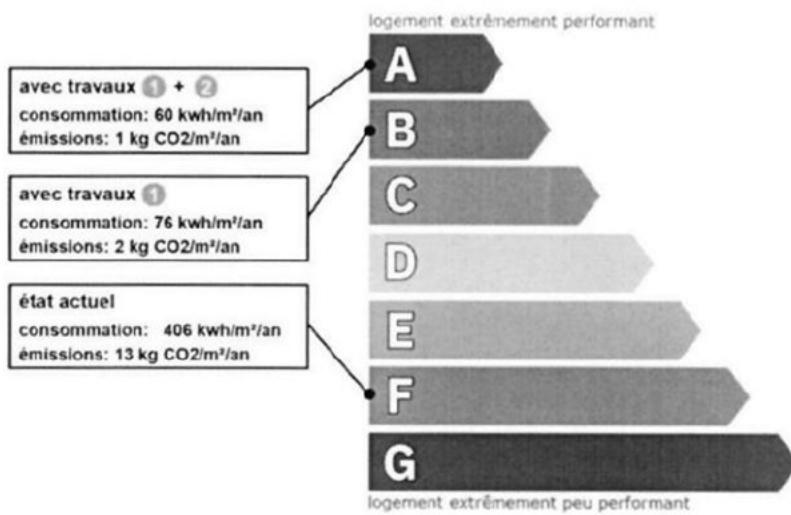
Lot	Description	Performance recommandée
Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire	
Portes et fenêtres	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$ $U_w = 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}, Sw = 0,42$

Commentaires :

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique. À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]**

Référence du DPE : **HUIS_38333**

Date de visite du bien : **12/09/2022**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 410 412**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Photographies des travaux

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	79 Deux Sèvres
Altitude	Donnée en ligne	180 m
Type de bien	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	Estimé	1948 - 1974
Surface habitable du logement	Observé / mesuré	75,75 m ²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	Observé / mesuré
	Type de local adjacent	Observé / mesuré
	Matériau mur	Observé / mesuré
	Epaisseur mur	Observé / mesuré
	Isolation	Observé / mesuré
	Epaisseur isolant	Observé / mesuré
Mur 2 Sud	Doublage rapporté avec lame d'air	Observé / mesuré
	Surface du mur	Observé / mesuré
	Type de local adjacent	Observé / mesuré
	Matériau mur	Observé / mesuré
	Epaisseur mur	Observé / mesuré
	Isolation	Observé / mesuré
Mur 3 Ouest	Epaisseur isolant	Observé / mesuré
	Doublage rapporté avec lame d'air	Observé / mesuré
	Surface du mur	Observé / mesuré
	Type de local adjacent	Observé / mesuré
	Matériau mur	Observé / mesuré
	Epaisseur mur	Observé / mesuré

Mur 4 Est	Surface du mur	Observé / mesuré	17,25 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	Observé / mesuré	17,25 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	Observé / mesuré	17,25 m ²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	Observé / mesuré	49 m ²
Plancher 1	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	Observé / mesuré	24 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	Observé / mesuré	49 m ²
	Type de pb	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré	non
	Année de construction/rénovation	Document fourni	1948 - 1974
	Surface de plancher bas	Observé / mesuré	19,8 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	Observé / mesuré	19,8 m ²
Plancher 2	Etat isolation des parois Aiu	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	Observé / mesuré	19,8 m ²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	Observé / mesuré	Plancher à entrevois isolant
	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	Observé / mesuré	46 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	Observé / mesuré	46 m ²
	Surface Aue	Observé / mesuré	46 m ²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
Plafond	Type de ph	Observé / mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
	Isolation	Observé / mesuré	oui
	Résistance isolant	Observé / mesuré	7 m ² .K/W
	Surface de baies	Observé / mesuré	0,9 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 1 Ouest	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	3,92 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
Fenêtre 2 Sud	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	≤ 25°

Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Surface de baies	Observé / mesuré	3,92 m ²
Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	≤ 25°
Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 3 Nord		
Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Surface de baies	Observé / mesuré	2,94 m ²
Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	≤ 25°
Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 4 Sud		
Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Surface de baies	Observé / mesuré	1,96 m ²
Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	≤ 25°
Porte-fenêtre Nord		
Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres oscillo-battantes
Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non

	Gaz de remplissage	∅	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	∅	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	∅	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	∅	Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
	Type de masques proches	∅	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	∅	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte	Surface de porte	∅	Observé / mesuré	1,98 m ²
	Placement	∅	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Type de local adjacent	∅	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	∅	Observé / mesuré	Porte simple en PVC
	Type de porte	∅	Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	∅	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	∅	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	∅	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	∅	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Porte
	Type isolation	∅	Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	∅	Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 2	Position menuiseries	∅	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	∅	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Fenêtre 1 Ouest
	Type isolation	∅	Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	∅	Observé / mesuré	3,9 m
Pont Thermique 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	∅	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	∅	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 2 Sud
	Type isolation	∅	Observé / mesuré	ITE
Pont Thermique 4	Longueur du PT	∅	Observé / mesuré	11,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	∅	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	∅	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 3 Nord
Pont Thermique 5	Type isolation	∅	Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	∅	Observé / mesuré	11,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	∅	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	∅	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Porte-fenêtre Nord
	Type isolation	∅	Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	∅	Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 7	Position menuiseries	∅	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	∅	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 4 Sud
	Type isolation	∅	Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	∅	Observé / mesuré	7 m
Pont Thermique 8	Largeur du dormant menuiserie Lp	∅	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	∅	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	∅	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher 1
	Type isolation	∅	Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	∅	Observé / mesuré	9 m
	Type PT	∅	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher 2
	Type isolation	∅	Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	∅	Observé / mesuré	2,5 m

	Type PT	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher 1
Pont Thermique 9	Type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	9 m
	Type PT	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher 2
Pont Thermique 10	Type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	2,5 m
	Type PT	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plancher 1
Pont Thermique 11	Type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	4,8 m
	Type PT	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher 1
Pont Thermique 12	Type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	4,8 m
	Type PT	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher 2
Pont Thermique 13	Type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	6,9 m

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	75,75 m ²
	Nombre de niveaux desservis	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	2
	Type générateur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Electrique - Chaudière électrique
	Année installation générateur	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	1948 - 1974
	Energie utilisée	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	oui
Eau chaude sanitaire	Type émetteur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	2
	Type générateur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles)
	Année installation générateur	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	1948 - 1974
	Energie utilisée	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	oui
	Type de distribution	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé / mesuré	200 L